

Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes des 12 et 13 octobre 2019

Règlement du jeu concours par tirage au sort

Préambule

Organisées chaque année à l'automne par le Département du Nord, les Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes sont devenues un moment privilégié de la vie artistique et culturelle du territoire.

A l'occasion de l'édition 2019 de la manifestation, le Département du Nord propose un **jeu-concours**, en partenariat avec les musées départementaux (MusVerre, Musée Matisse et Musée de Flandre).

La participation à ce jeu implique l'acceptation du présent règlement.

Article 1 - Modalités de participation

Ce jeu-concours s'adresse à tous les visiteurs des Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes qui se dérouleront les 12 et 13 octobre 2019 sur le territoire du département du Nord.

Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Sont exclus de toute participation au jeu les membres de l'équipe des Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes (Département du Nord).

Le jeu se déroule de la manière suivante : à partir du 11 octobre et jusqu'au 20 octobre 2019, les participants doivent répondre à 3 questions relatives à la manifestation, sur le site poaa.lenord.fr

Dans les 7 jours suivants, les participants recevront un accusé de réception du Département du Nord (poaa@lenord.fr) et, dans l'attente du tirage au sort, seront invités s'ils le souhaitent à répondre à une enquête de satisfaction.

Le tirage au sort aura lieu au plus tard le 15 novembre 2019.

Article 2 – Les dotations

Les 3 gagnants tirés au sort se verront attribuer les lots suivants :

- 1- Un lot proposé par le MusVerre à Sars-Poteries
 - 1 ouvrage intitulé « Les Bousillés, un souffle de liberté » (128 pages)
 - 2 entrées au MusVerre

- 2- Un lot proposé par le Musée de Flandre à Cassel
 - 1 ouvrage intitulé « Fascination baroque, la sculpture baroque flamande dans les collections publiques françaises » (208 pages)
 - 2 entrées au Musée de Flandre

- 3- Un lot proposé par le Musée Matisse au Cateau-Cambrésis
 - 1 ouvrage intitulé « Geneviève Claisse, Ecolière j'étais déjà abstraite » (203 pages)
 - 2 entrées au Musée Matisse

Article 3 – Désignation des gagnants

Une seule dotation par personne physique.

Les gagnants tirés au sort seront invités à fournir leurs coordonnées précises : nom, prénom, adresse, ville, code postal, pays, n° de téléphone, adresse mail à : poaa@lenord.fr

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. Le Département du Nord ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain.

Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations au gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait lui seront envoyées par retour de mail à l'adresse mail qu'il aura indiquée.

Article 4 - Responsabilités et droits du Département du Nord

Le Département du Nord se réserve le droit de modifier les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Il ne pourra être tenu responsable en cas de problèmes d'acheminement, d'endommagement ou de perte de courrier électronique ou postal.

Article 5 – Réclamations

Les réclamations à propos du présent jeu sont à adresser par message privé à poaa@lenord.fr

Article 6 - Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement à l'organisation de ce jeu-concours et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les informations recueillies par le Département du Nord font l'objet d'un traitement informatique et manuel régulièrement déclaré auprès du Délégué à la Protection des Données destiné à l'organisation de la manifestation « Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes ».

Les bases légales du traitement sont les suivantes :

- Article 7 3° de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (mission de service public)
- Article L1111-4 du CGCT (compétence en matière de culture du département)

Conformément aux article 15 à 23 du Règlement Général sur la Protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent, en vous adressant, par voie postale à : Département du Nord – Direction Sports et Culture – « Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes » - Hôtel du Département - 51 rue Gustave Delory - 59047 LILLE CEDEX. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données (RÈGLEMENT (UE) 2016/679) le 25 mai 2018, tout usager a le droit :

- de s'opposer au profilage
- de demander la limitation du traitement
- d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (En France : CNIL : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22. www.cnil.fr).